



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 JUILLET 2022**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt-deux, le 28 juillet, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales le 21 juillet 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la commune, sous la présidence de M. le Maire, Jean-Marc GRANGE.

PRESENTS : 18

ABSENTS EXCUSES : 5

ABSENTS : /

xxxxxx

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. Autorisé l'actualisation de l'autorisation de programmes et crédits de paiement (APCP) Pleuvev n° 2 ;
2. Entériné la décision modificative n° 4 ;
3. Autorisé le recrutement d'un apprenti à l'école maternelle ;
4. Adopté la modification du tableau des effectifs.

Le Maire,

Jean-Marc GRANGE